



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

Direction
départementale
des Territoires

Bourges, le 19 juillet 2013

Service « Forêt-Eau-
Environnement »

**À tous les détenteurs de plan de chasse de
Sologne**

Dossier suivi par : Patricia ROUET

☎ : 02 34 34 62 33

☎ : 02 34 34 63 04

✉ : patricia.rouet@cher.gouv.fr

Madame, Monsieur,

L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (Irstea, anciennement *Cemagref*) pilote actuellement le programme de recherche Dysperse ayant pour objectif d'étudier l'effet de la fragmentation du territoire solognot sur le fonctionnement de l'écosystème forestier. Un des volets de ce projet de recherche consiste en une étude de la variabilité génétique du cerf élaphe en Sologne, sur la base notamment de prélèvements de tissus sur des cerfs abattus à la chasse.

Dans ce cadre, la contribution de tous les détenteurs de plan de chasse du massif solognot est sollicitée par Irstea pour la saison de chasse 2013-2014. Vous trouverez joints à ce courrier les détails concernant cette étude, ainsi que le matériel et les indications vous permettant d'y participer, par le renvoi des échantillons nécessaires. Je vous précise que votre participation repose entièrement sur le volontariat.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette sollicitation, et de votre participation à ce projet de recherche, dont l'objectif est d'améliorer la connaissance de l'espèce cerf élaphe et des écosystèmes forestiers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service « Forêt-Eau-Environnement »


Luc FLEUREAU



PIECES JOINTES

- Procédure pour effectuer les prélèvements de morceaux de chair sur des cerfs tués à la chasse
- 2 tubes de prélèvements numérotés, emballés dans du papier bulle
- un coupon réponse
- une enveloppe réponse timbrée, contenant du papier bulle pour emballer les échantillons

INFORMATION A DESTINATION DES DETENTEURS DE PLANS DE CHASSE CERF

DYSPERSE (2012-2015, <http://dysperse.irstea.fr>) a pour objectif d'étudier l'effet de la fragmentation du territoire solognot sur le fonctionnement de l'écosystème forestier. Ce morcellement est notamment lié à la présence de plus en plus marquée des engrillagements en Sologne (infrastructures routières existantes et/ou futures, propriétés closes...). Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons en particulier étudier les effets de l'engrillagement sur la mobilité du cerf élaphe. A cet effet, nous évaluerons la diversité génétique du cerf élaphe en Sologne à partir de **prélèvements de morceaux de chair sur des cerfs abattus à la chasse** ou retrouvés morts suite à une collision.

Quelques prélèvements ont déjà été réalisés par l'intermédiaire des agents de l'ONCFS, partenaire du projet, en cours de saison de chasse 2012/2013.

Par ailleurs, ce travail se fait en complément et en concertation avec l'étude menée actuellement par la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, Xavier Legendre et Marc Colyn, qui cherche à mettre en évidence les mouvements d'individus entre grands massifs forestiers de la région Centre.

Les résultats de notre travail seront disponibles sur le site web du projet et présentés lors d'un séminaire de restitution fin 2015. Au titre de l'équipe du projet, nous vous remercions pour votre collaboration.

CONTACT

Christophe Baltzinger, coordinateur du projet

Adresse électronique : dysperse@irstea.fr

Téléphone : 0238956675 / 0682189611

Télécopie : 0238950359

PROCEDURE POUR EFFECTUER LES PRELEVEMENTS DE MORCEAUX DE CHAIR SUR DES CERFS TUES A LA CHASSE

Vous êtes détenteur d'un plan de chasse et à ce titre, vous êtes en mesure de nous fournir du matériel pour étudier la diversité génétique du **cerf élaphe** en Sologne. Pour cela, nous avons besoin de récupérer sur l'ensemble du territoire solognot des **petits morceaux de chair** (oreille ou muscle) prélevés sur des individus tués à la chasse pendant la saison 2013/2014 et **localisés le plus précisément** possible.

A l'échelle de votre propriété, le retour de prélèvements de chair sur un animal nous serait précieux. Si vous recevez plusieurs fois ce courrier, ce n'est pas une erreur, vous possédez plusieurs territoires de chasse distincts, et dans ce cas, nous vous remercions de nous retourner des prélèvements de chair d'un animal si possible **pour chaque territoire** concerné.

Matériel à utiliser pour les prélèvements sur un individu:

- 2 tubes de prélèvement de 2 ml **fournis**, pré remplis d'alcool à 96.3° et **numérotés**
- couteau ou ciseaux, briquet non fournis

Marche à suivre :

Pour chaque animal (tué à la chasse ou par collision), prélever **deux petits morceaux de chair (oreille ou muscle) de 5 millimètres de côté**, et placer **séparément, chaque morceau, dans un des 2 tubes** fournis. Avant de prélever les 2 morceaux de chair, **désinfecter** couteau ou ciseaux en chauffant la lame avec le briquet, puis bien laisser refroidir.

Le carré noir dessiné  mesure 5 mm de côté, il correspond à la **taille réelle** du morceau de chair à prélever pour respecter la proportion alcool/tissu **optimale pour la conservation**.

Une fois les prélèvements réalisés, mettre les 2 tubes **bien refermés** et **emballés dans le papier bulle fourni avec le coupon réponse** joint, dûment rempli et dans l'idéal une carte ou un plan de localisation précise du site de prélèvement, dans l'**enveloppe réponse timbrée, puis poster là dès que possible**.

Merci de **localiser** (adresse et/ou carte) **avec le plus grand soin** le site de prélèvement, c'est un point essentiel pour mener à bien l'analyse.

Si vous n'envoyez pas les échantillons aussitôt, merci de les **conserver à +4°C** (température du réfrigérateur).

PHOTOMONTAGE DE LA MARCHE A SUIVRE

animal tué



désinfection des ciseaux
avec un briquet



prélèvement et
conditionnement
dans le tube

